

# ***Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2020***

**Présents** : WEBER Michaël, PEIFER Fabien, LENHARD Antoine, BEHR Valérie, RAUCH Gilbert (absent à partir du point n° 4, procuration à WEBER Michaël), ESCHENBRENNER Yannick, LASSERRE Ludivine, DE ZORZI Daniel, KIRSCH Céline, JANNAUD Marjolaine, ANTOINE Delphine, SIMON Hervé, SITTER Claude, KOBLER Denis, BACH Jérôme.

**Absents excusés** :

## **1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020.**

Le Conseil Municipal,

***Sur le rapport*** du Maire,

***Après*** en avoir débattu,

***Approuve*** le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020.

***Résultats du vote*** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **2° Commission d'appels d'offres.**

Le Conseil Municipal,

***Sur le rapport*** du Maire,

***Vu*** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

***Vu*** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

***Considérant*** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

***Considérant*** qu'une seule liste composée de 6 noms a été présentée,

***Après*** en avoir délibéré,

***Nomme***, comme suit, les membres de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) :

<b><i>Président</i></b> :	Michaël WEBER
<b><i>Titulaires</i></b> :	Fabien PEIFER
	Valérie BEHR
	Denis KOBLER
<b><i>Suppléants</i></b> :	Céline KIRSCH
	Claude SITTER
	Jérôme BACH

Ces nominations prennent effet immédiatement.

La présente délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 12 juin 2020.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **3° Projet éolien GROS-REDERCHING.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** du Maire,

**Vu** le projet d'implantation d'un parc éolien sur le ban de la commune de GROS-REDERCHING par la société STEAG New Energies, sise à SARREBRUCK (Allemagne),

**Vu** le projet de convention d'occupation du domaine privé communal pour l'utilisation de chemins ruraux, tel que joint à la présente délibération,

**Vu** le projet de convention d'occupation du domaine privé intercommunal relatif à des parcelles forestières en indivision entre les communes de WIESVILLER et de WOELFLING LES SARREGUEMINES, tel que joint à la présente délibération,

**Après** en avoir débattu,

**Autorise** le Maire à signer les conventions et à effectuer toutes les démarches qui en découlent.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **4° Renouvellement d'un contrat de travail.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

**Vu** la délibération en date du 08 juillet 2016 relative à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe,

**Considérant** que le contrat de travail de Madame PASSET Jennifer arrive à échéance à la date du 31 juillet 2020 et qu'il est opportun de le renouveler,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** de renouveler le contrat de travail de Madame PASSET Jennifer à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 et ce, pour une durée de deux ans.

**Fixe** la durée hebdomadaire de travail à 20 heures, soit 20/35<sup>e</sup>.

Madame PASSET Jennifer en qualité d'Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe sera en charge de la gestion de l'agence postale communale.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **5° Prime post-Covid.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

**Vu** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

**Vu** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**Considérant** que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

**Considérant** que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES.

**Après** en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

<i>Agent concerné</i>	<i>Poste occupé</i>	<i>Montant maximum plafond</i>
HEYMANN Dominique	Adjoint technique	330 €
KLEIN Michelle	Rédactrice Principale 1 <sup>ère</sup> classe	660 €
PASSET Jennifer	Adjointe administrative	330 €
SCHEIDLER Geoffrey	Adjoint technique	330 €
SCHEIDLER Joséphine	Adjoint technique	330 €
HEMMERT Yves	Contractuel en CDD	330 €

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de septembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2° : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3° : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Article 4° : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5° : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Résultats du vote** : 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

## **6° Renouvellement d'une ligne de trésorerie.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 29 juin 2020,

**Après** avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne et des conditions générales de la ligne de trésorerie,

**Décide** de :

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité, la Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES contracte auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € (deux cent mille euros) dont les conditions sont les suivantes :

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Taux : Ester flooré + marge de 1,10 %
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts

### Article 2° :

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

### Article 3° :

La Commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES décide que le remboursement du présent contrat s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **7° Octroi de subventions.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de M. Antoine LENHARD, Adjoint au Maire,

*Vu* la demande de subvention émanant de l'ES Wies-Woelf 93,

*Après* en avoir délibéré,

*Décide* d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'ES Wies Woelf 93.

Mme Céline KIRSCH s'est abstenue.

**Résultats du vote :** 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### **8° Approbation du Budget Primitif.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'avis de la Commission des Finances réunie en date du 29 juin 2020,

*Après* en avoir délibéré,

*A l'unanimité,*

*Approuve* le Budget Primitif de l'exercice 2020, qui se résume comme suit :

✓ Section de fonctionnement :

❖ Dépenses :	443 351,00 €,
❖ Recettes :	443 351,00 €.

✓ Section d'investissement :

❖ Dépenses :	555 245,72 €,
❖ Recettes :	555 245,72 €.

**Résultats du vote :** 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **9° Refacturation des frais de chauffage.**

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de M. Fabien PEIFER, Adjoint au Maire,

*Vu* le contrat de location du logement communal sis 2 Rue des Merles à Mme \* KENNEL WOZENEG à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,

*Vu* les travaux de modification de l'installation de chauffage du logement communal, réalisés en avril 2019,

**Considérant** que l'installation de chauffage sert également à chauffer l'ancien dépôt incendie,

**Considérant** qu'il est nécessaire de refacturer la consommation de gaz au locataire à compter du mois de mai 2019,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** de refacturer la consommation de gaz au locataire sur la base des factures adressées à la commune par le fournisseur à compter de la période de facturation du mois de mai 2019.

**Fixe**, comme suit, les règles de répartition des coûts :

- ✓ 25 % du montant de la facture à la charge de la commune,
- ✓ 75 % restant à la charge du locataire.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **10° Dénomination de la place de pétanque.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de M. Antoine LENHARD, Adjoint au Maire,

**Vu** la demande émanant de l'association Les Amis de la pétanque de WOELFLING relative à la dénomination du terrain de pétanque,

**Vu** la proposition de dénomination du terrain de pétanque au nom de « Place Arsène SCHNEIDER » en mémoire de leur Président,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** de dénommer le terrain de pétanque du nom de « Place Arsène SCHNEIDER ».

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **11° Transfert d'un bail de chasse.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de M. Fabien PEIFER, Adjoint au Maire,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 17 octobre 2014 relative à la location de la chasse communale à M. BECK \*,

**Vu** la convention de chasse négociée de gré à gré pour le lot n° 1 signée en date du 13 mars 2015,

**Vu** la cession de chasse à l'amiable du lot n° 1 de M. \* BECK à M. \* MAGNANI conclue à la date du 14 février 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2020,

**Vu** le dossier remis par M. \* MAGNANI en vue du transfert de la convention de chasse,

**Vu** l'avis favorable de la commission consultative de la chasse communale réunie en date du 18 juin 2020,

*Après* en avoir délibéré,

**Valide** la cession amiable du lot de chasse n° 1 à M. \* MAGNANI, domicilié \* à IPPLING (Moselle),

**Autorise** le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **12° Convention pour conteneur à vêtements.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2012 relative à la convention de mise en place d'un container à vêtements par la société COLTHAB, sise à MUNDOLSHEIM (Bas-Rhin),

**Vu** la convention signée le 25 juin 2012 avec la société COLTHAB,

**Vu** le courrier daté du 06 avril 2020 émanant de la société COLTHAB résiliant la convention suscitée et proposant une nouvelle convention,

**Vu** le projet de convention avec la société G.G.D. sise à CREUTZWALD (Moselle) pour la mise en place d'un container textiles, linges et chaussures en partenariat avec la Croix-Rouge française, telle que jointe à la présente délibération,

*Après* en avoir délibéré,

**Autorise** le Maire à :

- ✓ signer la convention de mise à disposition de container à vêtements avec la société G.G.D. (Croix Rouge),
- ✓ effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

**Résultats du vote** : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **13° Adhésion Communes Forestières.**

Le Maire,

**Présente** la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- ✓ il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt,
- ✓ il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** du Maire,

*Après* en avoir délibéré,

***Décide :***

- ✓ d'adhérer à l'Association départementale des Communes Forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts,
- ✓ de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion,
- ✓ charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- ✓ mandate celui-ci pour représenter la commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

***Résultats du vote :*** 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.